



LE VILLAGE DEPART 22-31 Octobre 2010 SAINT MALO

DEMANDE D'ADMISSION

A retourner avant le 30 Juin 2010

Toute demande d'admission reçue après le 30 juin doit inclure 100% du montant commandé

Nom ou Raison Sociale _____

N° TVA intracommunautaire (obligatoire) _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ Fax _____ Mobile _____

E. mail _____

Site web _____

Activité _____

Marques représentées _____

N° d'inscription au Registre du Commerce ou des Métiers : _____

Cie d'assurance de la Société : _____ N° de contrat _____

Responsable de l'entreprise : _____ Suivi du dossier par M/Mme _____

La correspondance est à adresser à : _____

La facture est à adresser à : _____

Enseigne, pour stand individuel sous hall et modules couverts extérieurs (16 caractères maximum)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Je soussigné, nom et prénom _____

déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et m'engage à m'y conformer.

Conformément à l'article 5bis du règlement, je verse à ce jour 40% du montant TTC des redevances par chèque barré

N° _____ de _____ Euros, sur la banque _____

établi à l'ordre de « **PROMOVOILE SA** » et je m'engage à verser le solde (soit 60%) par chèque avant le 1er septembre 2010

Si vous souhaitez régler par virement, nous vous remercions de bien préciser le nom de la société et le n° de facture correspondant qui vous sera transmis à l'issue de l'enregistrement de votre dossier. Pour les virements étrangers, les frais bancaires seront à la charge de l'exposant.

Fait à _____

Cachet et signature :
Ecrire « lu et approuvé »

Le ____/____/2010

**A retourner à
PROMOVOILE SA , 22 Quai Duguay- Trouin - 35000 RENNES**